

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE PAVIE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE DU 29 JUIN 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	17
Procurations :	2
Votants :	18
Date de convocation :	22/06/2021

Séance du mardi 29 juin 2021 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, à la Maison de la Culture, salle Bernard IV, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Oriane ALMEIDA, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Ludovic SICARD, Charlotte TORNE, Marie-Christine VERDIER, Eric ZAMPIERI.

PROCURATION : Philippe SENTEX donne procuration à Jacques FAUBEC, Radouane KHABBAL pour Ludovic SICARD (*arrivé au point 5-3 de l'ordre du jour*).

ABSENT : Alexandre DENEITS

SECRETAIRE : Mme Oriane ALMEIDA

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 13 avril 2021.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

2 - Décisions du Maire (information des décisions prises en vertu des délégations données au Maire par le Conseil municipal) :

Décision n°2021_030 : Rénovation énergétique des écoles – acquisition et pose chaudière école maternelle (MARSOL MAINTENANCE - 32000 AUCH – Montant de 15 153,53€ HT soit 18 184,24€ TTC)

Décision n°2021_031 : Travaux de création du mur d'enceinte côté nord du cimetière communal (BENNIS, 32550 PAVIE. – Montant de 6 688,00€ HT soit 8 025,60€ TTC)

Décision n°2021_032 : Rénovation énergétique des écoles – acquisition et pose d'un groupe frigorifique (LET LOUISE – 32000 AUCH – Montant de 22 255,71€ HT soit 26 706,85€ TTC)

3 – Finances (rapporteur : C. CARAYOL)

3-1 Budget Principal : décision modificative n°1

M. le Maire indique au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget Commune de l'exercice 2021 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires figurant ci-dessous :

NATURE DES OPERATIONS	FONCTIONNEMENT						INVESTISSEMENT					
	DEPENSES			RECETTES			DEPENSES			RECETTES		
	Chap	Cpte	Montant	Chap	Cpte	Montant	Chap	Cpte	Montant	Chap	Cpte	Montant
Indemnités journalières				013	6419	5 000						
Taxes sur les déchets				73	7344	3 000						
Participation FIPHFP				74	7478	12 459						
Revenus des immeubles				75	752	3 000						
Valorisation CEE				77	7788	1 730						
Indemnités sinistres				77	7788	4 312						
Travaux éclairage public Place des Carmes	65	65541	18 300	74	74758	5 482						
Cotisation PNR	65	65541	1 309									
Virement à la section d'investissement	023	023	15 374									
Virement de la section de fonctionnement										021	021	15 374
DETR intempéries										13	1341	3 836
DETR 2021 aménagement paysager										13	1341	2 550
Révision allégée PLU							20	202	3 000			
Chaudière école							21	21312	2 200			
Nacelle							21	21571	1 200			
Matériel informatique école élémentaire							21	2183	1 000			
Motopompe ST							21	2188	740			
Redynamisation centre bourg (marchés + cuisine)							23	2313	8 420			
Salle spectacle (clés)							23	2313 (Op 2017001)	4 800			
Rénovation mairie (clés)							23	2313 (Op 2017002)	400			
TOTAUX			34 983			34 983			21 760			21 760

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les crédits supplémentaires indiqués ci-dessus.

3-2 Restauration scolaire : prix du repas

Le prix des repas payés par les usagers du service de restauration de la commune de Pavie n'a pas évolué depuis la délibération du 15 juin 2016, malgré l'augmentation du coût de revient d'année en année.

Le dernier bilan faisant apparaître un prix de revient de 5,75€, Monsieur le Maire propose de retenir les tarifs suivants :

- de 2,65 € à 2,90€ (+ 25 centimes d'€) pour les enfants domiciliés dans la commune de Pavie, les enfants domiciliés dans les communes qui participent à la couverture du prix de revient du repas (Commune de Lasseube Propre) et le personnel communal de Pavie;
- de 4,85 € à 4,90 € (+ 5 centimes d'€) pour :
 - les enfants accueillis et résidant hors de Pavie et pour lesquels la commune de résidence ne verse pas de participation de son budget communal au budget communal de Pavie;
 - les adultes (enseignants et stagiaires des écoles primaires et maternelles, agents de la crèche, etc...)
 - les enfants fréquentant le centre aéré de Val de Gers et les adultes encadrants,

- les enfants fréquentant la crèche Tendres Galipettes et les adultes encadrants,
- de 3,85 € à 3,90 € (+ 0,5 centimes d'€) pour les enfants de la commune de Faget-Abbatial scolarisés à Pavie et pour lesquels la commune de Faget-Abbatial participe à hauteur de 1€ par repas.

Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur le 7 juillet 2021.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

Abstention : G. DUTREY.

4 – Marchés publics

- *Travaux de réhabilitation du n°32 rue d'Etigny
Lot n°4 (menuiseries bois) avenants n°2 et n°3*

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer un avenant n°2 et un avenant n°3 au lot n° 4 du marché de travaux pour la réhabilitation d'un immeuble au n°32 rue d'Etigny.

Avenant n°2 pour un montant de -221,96€ H.T. soit -244,16€ T.T.C (TVA 10%) pour :

- Suppression placard,
- Suppression tablette,
- Suppression trappe de gaine cadre,
- Fourniture et pose de 2 tablettes sur les allèges des chambres.

Avenant n°3 pour un montant de -147,43€ H.T. soit -193,45€ T.T.C (TVA 10% et 20%) pour :

- Suppression d'un placard,
- Suppression d'une trappe de gaine cadre,
- Ajout d'un caisson mélaminé,
- Ajouts de poignées à condamnation, à la demande de la maîtrise d'ouvrage.

Du fait du présent projet d'avenants, le montant du lot n°4 se trouvera porté à la somme de:

· Montant H.T. de l'acte d'engagement initial :	22 151,79 €
· Montant H.T. de l'avenant 1 :	+ 5 733,30 €
· Montant H.T. de l'avenant 2 :	- 221,96 €
· Montant H.T. de l'avenant 3 :	- 147,43 €
Soit un total H.T. de	27 515,70 €
T.V.A. 10 et 20%	<u>4 225,16 €</u>
Nouveau montant T.T.C. du marché	31 740,86 €

Le nouveau montant du marché public, compte tenu des avenants, est fixé à **27 515,70 €HT** soit **31 740,86 € TTC**, soit une augmentation induite par le total des avenants de 24.21% du montant du marché initial du lot n°4.

- *Travaux de réhabilitation du n°32 rue d'Etigny
Lot n°7 (électricité) avenant n°4*

Avenant n°4 pour un montant de 555,99€ H.T. soit 667,19€ T.T.C (TVA 20%) pour :

- Dépose et tirage des alimentations vers nouvel emplacement caisse
- Cheminement des alimentations dans la cloison (compris découpe de la plinthe) vers futur plancher technique

Du fait du présent projet d'avenant, le montant du lot n°7 se trouvera porté à la somme de:

· Montant H.T. de l'acte d'engagement initial :	13 517,11 €
· Montant H.T. de l'avenant 1 :	+ 232,57 €
· Montant H.T. de l'avenant 2 :	+ 331,57 €
· Montant H.T. de l'avenant 3 :	+ 555,99 €
Soit un total H.T. de	14 875,91 €
T.V.A. 10 et 20%	<u>2 093,45 €</u>
Nouveau montant T.T.C. du marché	17 128,28 €

Le nouveau montant du marché public, compte tenu des avenants, est fixé à **14 875,91 €HT** soit **17 128,28 € TTC**, soit une augmentation induite par le total des avenants de 10.05% du montant du marché initial du lot n°7.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

5 – Domaine

- *PLU : modification simplifiée n°3 (Rapporteur : JM BLAY)*

La commune de Pavie dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2005.

Monsieur le maire rappelle que le PLU a fait l'objet d'une:

- révision générale en date du 20 décembre 2017 opposable le 24 février 2018
- modification simplifiée n°1 permettant de corriger les prescriptions concernant les toitures, approuvée en septembre 2018.
- modification simplifiée n°2 pour faciliter l'instruction du droit des sols et la compréhension du document d'urbanisme, des adaptations règlementaires sur les documents écrits et graphiques.

Cette modification simplifiée n°3 porte sur la correction d'erreur matérielle (erreur de zonage) du document graphique :

- La correction d'erreurs de zonage en zone UH2 sur les secteurs Chemin de la Salière (constructions existantes), Chemin des Trouilles (délivrance PC et début de travaux,...), et rue de la Briqueterie (constructions existantes).

La procédure de modification simplifiée nécessite la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU pendant une durée d'un mois en mairie conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme.

Monsieur le maire propose de mettre à disposition le dossier de modification à partir du mois de septembre 2021.

L. SICARD/ JM REGNAUT: responsabilité du bureau d'études pour ces erreurs matérielles ?
JM BLAY : la validation du dossier par la commune au moment de l'approbation dégage la responsabilité du bureau d'études.

A l'issue de cette mise à disposition, le Conseil sera appelé à délibérer sur le bilan et à approuver cette modification.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

- *Lotissement Belvédère : vente des lots 14 et 29 (Rapporteur : J FAUBEC)*

Il est proposé de vendre deux lots du lotissement communal Belvédère :

Lot n°	Adresse du lot	Référence cadastrale	Superficie en m ²	Nom de l'acquéreur	TVA sur marge en €	Prix de vente en €
14	4 rue Berthe Morisot	BR 149	847	M. et Mme BECKAERT Jimmy	7 492.56	42 155,19 HT soit 49 674.75 TTC
29	5 rue Rosa Bonheur	BR 164	906	M. et Mme BENNIS Abderrahman	8 229.20	46 165.23 HT soit 54 394.43 TTC

A ce jour, tous les terrains sont vendus, les compromis et les actes étant en cours de signature.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

- **Lotissement Belvédère : classement des voies dans le domaine public (Rapporteur : J FAUBEC)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la dénomination des voies desservant le lotissement « Le Belvédère » a été approuvée par délibération du 10 juillet 2020 et qu'il est à présent nécessaire de classer ces voies dans le domaine public :

- ✓ Rue Claude MONNET : 310 ml
- ✓ Rue Berthe MORISOT : 125 ml
- ✓ Impasse Rosa BONHEUR : 66 ml

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le classement des voies du lotissement communal « Le Belvédère » dans le domaine public et de modifier en conséquence le tableau de classement de la voirie communale.

55 695 ml (DGF 2020) + 501 ml (lot. Belvédère) soit un total de 56 196 ml de voirie communale.

Arrivée de R. KHABBAL.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

- **Bureau de Tabac/Presse : bail commercial :**

Monsieur le maire rappelle le projet de redynamisation du centre bourg et la réhabilitation de l'immeuble sis 32 rue d'Etigny pour permettre le relogement du bureau de tabac-presse exploité par M. GAGO pour permettre la démolition du local actuellement occupé.

Monsieur le Maire fait part des caractéristiques des locaux objets du bail commercial, constitués d'un espace de vente tabac/presse, d'une réserve et d'un espace de stockage (étage), ainsi que de sanitaires pour une surface totale de 84,7 m².

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour fixer un loyer mensuel hors taxes et hors charges de 500 euros, révisable à la date anniversaire du bail en fonction des variations de l'indice des loyers commerciaux (ILC).

Il est convenu dans le projet de bail soumis à l'assemblée que le Preneur, M. GAGO Patrick, verse à la Commune de PAVIE, propriétaire, ce jour, à titre de dépôt de garantie, une somme de 500 euros, correspondant à 1 mois, hors taxes et hors charges, du loyer du présent bail.

La prise de bail au 1^{er} juillet 2021 (en substituant le loyer actuel perçu pour le 24 rue d'Etigny). L'installation sera effective à partir du 1^{er} septembre.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

- **Logement n°1 rue des Carmes : bail**

Monsieur le Maire rappelle les travaux de réhabilitation de l'immeuble sis au n°32 rue d'Etigny et notamment l'aménagement du local à usage d'habitation, dont l'accès se fait par la Place des Carmes (adresse 1 Place des Carmes).

Caractéristiques du logement :

- 3 pièces principales (séjour + 2 chambres), d'une surface habitable de 58,14 m².
- terrasse et jardin (donnant sur la Place des Carmes)

Durée du contrat : trois ans reconduits tacitement pour 3 dans les mêmes conditions.

Proposition montant de loyer : loyer mensuel hors taxes et hors charges de 650 euros.

Il sera automatiquement ajusté chaque année à la date anniversaire du bail dans le même sens et dans la même proportion que la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'I.N.S.E.E constatée par rapport à l'année précédente.

Il est proposé de louer ce local à Mme AMET Annick, qui a manifesté son souhait de disposer de ce logement.

Date d'entrée : 15 août 2021

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

- **Equipements jeunes : Convention de partenariat avec ENEDIS (Rapporteur : JM AUTIÉ)**

Monsieur AUTIÉ donne lecture de la convention. Il s'agit de la décoration des façades d'un poste de distribution électrique entre ENEDIS, la commune de PAVIE et l'association RUR/AUCH junior. Un graffeur intervient pour réaliser une fresque sur les murs du transformateur de la rue du Moulin. Une aide de 600€ est allouée par Enedis pour cette prestation. La commune de Pavie prendra à sa charge la différence pour financer le coût de la prestation qui s'élève à 1 500€.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

6 – Intercommunalité (rapporteur : C CARAYOL)

- **Pacte de gouvernance du GACG**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire a décidé de l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance pour la communauté d'Agglomération GACG.

L'objectif de ce pacte est de préciser les règles de fonctionnement des instances de la communauté d'Agglomération afin d'associer les représentants de l'ensemble des communes aux grandes décisions et orientations portées par la communauté d'Agglomération.

Monsieur le Maire demande au conseil d'émettre un avis sur ce projet de Pacte de Gouvernance.

Intérêt de la participation des élus pour défendre le point de vue de Pavie: débats développement économique et taxe sur le foncier

Mise aux voix : le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

1 abstention : Ludovic SICARD

- *SM3V – carte fourrière : avis sur adhésion de communes pour transfert compétence - fourrière animale*

Les communes de Castelnau-d'Arbieu, Gavarret sur Aulouste, Lalanne, La Sauvetat et Touget ont sollicité leur adhésion au Syndicat Mixte des 3 Vallées afin de lui confier leur compétence en matière de création et gestion d'une fourrière.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, ont émis un avis favorable à ces adhésions. En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit maintenant se prononcer sur la décision prise par le Syndicat. A défaut de réponse dans ce délai, il sera réputé favorable.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces adhésions.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

7 – Tirage au sort des jurés d'assises pour 2022 (rapporteur : JM BLAY)

En vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour 2022, il est procédé au tirage au sort, sur la liste générale des électeurs, de 9 personnes (3x3) ayant atteint l'âge de 23 ans (personnes nées à partir du 1^{er} janvier 1999, soit 23 ans au 1^{er} janvier 2022).

- FARRE Bernard né le 26/01/1959
- LOIZELET Emilie née le 26/08/1992
- PEYRIE Philippe né le 02/08/1962
- DUFFORT Mathieu né le 05/09/1987
- COLOMES Liliane née le 19/09/1969
- CAPBERN Fabrice né le 26/04/1971
- ABEILLE Bernard né le 23/05/1948
- MOULESSOUGA Abdelkader né le 21/05/1970
- BOURGADE Roland né le 17/09/1934

8 – Questions diverses

- Ecole :
 - cette semaine, les derniers conseils d'école ont eu lieu :
 - absence du directeur d'école élémentaire, remplacé par M. KOUYOUMJI, nommé directeur pour l'année prochaine.
 - nomination de la Directrice de l'école maternelle par Mme CHALEAT, Mme GIPON prenant sa retraite.
 - projet d'ombrières sur la place Montaigne, dans l'axe de l'entrée jusqu'au préau, de même au niveau de l'entrée de la cantine côté cour d'école.
 - projet de réaffectation de la classe de Mme DASTUGUE pour agrandissement du réfectoire de la cantine de l'élémentaire.
- Réunion de la commission Culture mardi 6 juillet à 18h00, avec pour ordre du jour:

- Programme de la médiathèque
- Programme manifestations culturelles, festives et sportives été 2021
 - marchés gourmands de nuit 28/07 et 25/08,
 - festival duck a dub 9 et 10 juillet : voir protocole sanitaire,
 - journée des associations (peut-être sam. 4 septembre, avec les présidents et responsables d'association).
 - CIRCA, Trad envie (automne 2021)
- Personnel du communal :
 - respect des 1 607h travaillées par les agents. Discussion en cours,
 - réunion du personnel : mercredi 7/07 à 14h30.
- équipements jeunes : installation des jeux attendue pour mi-juillet.
- A.G. SDEG : mardi 6/07 à 10h00.
- Fibre : réunion avec Orange le mercredi 7/07 à 16h30
- Prévoir de mettre en place la signalétique routière pour indiquer la salle de spectacle et voir la localisation sur Google map

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h30